

Conditions particulières des plans tarifaires, options et formules de groupe

1. DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PLANS TARIFAIRES, OPTIONS ET FORMULES DE GROUPE

- 1.1.** Tous les plans tarifaires, options et formules de groupe s'accompagnent d'une quantité forfaitaire de minutes d'appel et/ou de SMS et/ou de données mobiles incluse dans le prix de l'abonnement mensuel (la « Formule »). Si la Formule n'a pas été (entièrement) consommée au terme de la période de facturation, les minutes d'appel et/ou SMS et/ou données mobiles restants ne sont pas transférés à la période de facturation suivante.
- 1.2.** Toute consommation est d'abord imputée à la Formule du plan tarifaire, puis à la Formule de la ou des options (éventuelles), et seulement ensuite à la Formule de la ou des formules de groupe (éventuelles).
- 1.3.** Si les données mobiles et minutes d'appel incluses dans la Formule du plan tarifaire, de la ou des options (éventuelles) et de la ou des formules de groupe (éventuelles) ont été entièrement consommées, toute consommation supplémentaire en Belgique et dans la Zone UE sera facturée au tarif de 0,025 €/MB (données mobiles) et 0,10 €/min. (appels), (sauf convention expresse contraire) La consommation supplémentaire en dehors de la Belgique et de la Zone UE sera facturée aux tarifs de roaming. Le Client peut toujours consulter les tarifs de roaming sur telenet.be/business.
- 1.4.** Sauf disposition contraire explicite, la consommation suivante n'est jamais incluse dans la Formule et est toujours facturée en supplément :
 - (i) Appels et SMS depuis et vers des numéros spéciaux (070, 0900,...) et utilisation des services de parties tierces : les tarifs relatifs à ces services ne sont pas fixés par Telenet.
 - (ii) Appels et SMS depuis la Belgique vers l'étranger : les tarifs internationaux sont d'application. Le Client peut toujours consulter ces tarifs sur telenet.be/business.
 - (iii) Appels et SMS à l'étranger vers d'autres pays/zones que les pays/la zone pour lesquels le plan tarifaire, l'option ou la formule de groupe est valable : les tarifs de roaming sont d'application.
 - (iv) Réception d'appels en dehors de la Belgique et de la Zone UE : les tarifs de roaming sont d'application.
 - (v) Consommation de données mobiles dans d'autres pays/zones que les pays/la zone pour lesquels le plan tarifaire, l'option ou la formule de groupe est valable : les tarifs de roaming sont d'application.
- 1.5.** Tous les tarifs s'entendent hors TVA. La première minute d'appel est toujours portée en compte dans son intégralité, puis le Client paie par seconde.
- 1.6.** Les zones ci-après correspondent aux pays suivants :
 - (i) Zone UE : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre (sauf la partie turque et la zone neutre de l'ONU), Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France (y compris Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Martinique, Mayotte et Saint-Martin), Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal (y compris Madère et les Açores), Royaume-Uni (y compris Gibraltar), Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, République tchèque, Cité du Vatican, Suède.
 - (ii) Zone UE+ : les pays de la Zone UE + Jersey, Monaco, Suisse.
 - (iii) Zone Top 24 : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, États-Unis, Hong Kong, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Macédoine, Malaisie, Maroc, Mexique, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Russie, Serbie, Taïwan, Thaïlande, Tunisie, Turquie.
 - (iv) Zone Top 75 : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Brésil, Brunei, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Corée du Sud, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis, Estonie, Finlande, France (y compris Guyane française, Guadeloupe, Réunion, Martinique, Mayotte et Saint-Martin), Gabon, Géorgie, Grèce, Hongrie, Hong Kong, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Irak, Iran, Israël, Italie (y compris Cité du Vatican), Japon, Jersey, Kazakhstan, Laos, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Malte, Mexique, Monaco, Norvège, Ukraine, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pakistan, Panama, Pologne, Portugal, Porto Rico, République dominicaine, Roumanie, Russie, Saint-Marin, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Swaziland, Taïwan, Thaïlande, République tchèque, Turquie, Venezuela, Royaume-Uni (y compris Gibraltar), Vietnam, Zambie .
- 1.7.** Si des minutes d'appel et/ou des SMS et/ou des données mobiles sont proposés en « illimité », cela signifie qu'une utilisation très intensive est autorisée. Le Client s'engage néanmoins à toujours faire un usage normal du Service, compte tenu des limitations et des formes d'utilisation non autorisées stipulées dans le Service Agreement.
- 1.8.** Toutes les vitesses Internet mobiles indiquées sont des vitesses maximales théoriques, réalisables dans des conditions idéales. La vitesse Internet réelle peut, entre autres, être influencée par l'appareil utilisé par l'utilisateur final et l'emplacement où il se trouve.

2. DISPOSITIONS UNIQUEMENT APPLICABLES AUX PLANS TARIFAIRES

- 2.1. Il n'est possible d'activer qu'un seul plan tarifaire (à la fois) par Numéro mobile. Il n'est pas permis de modifier le plan tarifaire d'un Numéro mobile plus d'une fois par période de facturation.
- 2.2. Les minutes d'appel et SMS inclus dans les Formules des plans tarifaires standard sont uniquement valables pour les appels/SMS (i) depuis la Belgique vers la Belgique, et (ii) depuis la Zone UE (pour les plans tarifaires One, Start+, Contact+ et Fast, Superfast et Ultrafast) ou depuis la Zone UE+ (pour les plans tarifaires Fast EU+, Superfast EU+, Ultrafast EU+ et World) vers la Belgique et la Zone UE, ou la Zone UE+.
- 2.3. Les 800 minutes d'appel et les 800 SMS inclus dans la Formule du plan tarifaire World sont uniquement valables pour les appels/SMS (i) depuis la Belgique et la zone UE vers les pays de la Zone TOP 24, et (ii) depuis chacun des pays de la zone TOP 24 vers les autres pays de la Zone TOP 24, la Belgique et la Zone UE.
- 2.4. Appels et SMS entre collègues : uniquement valables pour les Numéros mobiles faisant partie du Contrat (sauf convention contraire explicite).
- 2.5. Le plan tarifaire Payu est uniquement disponible pour les Contrats couvrant 200 Numéros mobiles minimum.

3. DISPOSITIONS UNIQUEMENT APPLICABLES AUX OPTIONS ET FORMULES DE GROUPE

- 3.1. Les options ne peuvent être activées qu'en combinaison avec un plan tarifaire. Il est possible d'activer plusieurs options par Numéro mobile. Il n'est toutefois pas possible d'activer une même option plusieurs fois (simultanément) pour le même Numéro mobile.
- 3.2. Les Formules de groupe sont toujours activées au niveau d'un « billing account » du Client ; la formule de groupe est donc automatiquement activée pour tous les Numéros mobiles (pour lesquels un plan tarifaire est actif) associés au billing account en question. Il est possible d'activer plusieurs formules de groupe pour un même billing account. Il n'est toutefois pas possible d'activer une même formule de groupe plusieurs fois (simultanément) pour le même billing account. Les formules de groupe ne peuvent pas non plus être partagées par plusieurs billing accounts.
- 3.3. Les options et formules de groupe sont toujours souscrites pour une période de 1 mois minimum. L'abonnement ne sera remboursé au prorata qu'en cas de résiliation de l'option après expiration de la durée minimale de 1 mois.
- 3.4. Les minutes d'appel et les SMS inclus dans la Formule de l'option et de la formule de groupe National sont uniquement valables pour les appels/SMS (i) depuis la Belgique vers la Belgique et (ii) depuis la zone UE vers la Belgique et la Zone UE. Les minutes d'appel et SMS inclus dans les Formules des autres options et formules de groupe sont, quant à eux, valables pour les appels/SMS (i) depuis la Belgique vers les pays/la zone pour lesquels l'option/la formule de groupe est valable, et (ii) depuis les pays/la zone pour lesquels l'option/la formule de groupe est valable vers n'importe quel autre pays.
